



Collaboration avec les acteurs non étatiques

Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. En mai 2016, la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA69.10 sur le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques,¹ dans laquelle le Directeur général était prié, entre autres dispositions, de prendre toutes les mesures nécessaires, en collaboration avec les directeurs régionaux, pour appliquer pleinement le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA) d'une façon cohérente aux trois niveaux de l'Organisation, afin qu'il soit mis en œuvre intégralement dans un délai de deux ans, et de faire rapport au Conseil exécutif sur l'application du Cadre à chacune de ses sessions de janvier, au titre d'un point permanent de l'ordre du jour, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Le présent document contient le septième rapport annuel.

2. Un rapport sur les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS, y compris sur les nouvelles entités dont l'admission à des relations officielles est proposée, et sur l'examen des relations officielles existantes, fait l'objet d'un document distinct.²

APPLICATION DU CADRE DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS DE SANTÉ PUBLIQUE

3. Conformément à son treizième programme général de travail, 2019-2025, et au budget programme correspondant, et forte de sa collaboration constante et fructueuse avec les acteurs non étatiques, l'OMS poursuit activement ses activités de collaboration et établit des partenariats en vue d'appuyer les États Membres dans leurs efforts pour faire progresser l'action de santé publique. Ces collaborations ont été passées en revue et mises en œuvre conformément aux politiques et aux règles de l'OMS, notamment le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, et les principales réalisations de l'année 2022 sont décrites ci-dessous.

¹ Voir le document WHA69/2016/REC/1, résolution WHA69.10 et l'annexe 5.

² Document EB152/40.

4. Le Bureau régional de l’Afrique s’est fermement engagé à collaborer avec les acteurs non étatiques tout en veillant à la mise en œuvre effective du Cadre. À cette fin, il a continué d’œuvrer à renforcer les capacités, à rationaliser l’examen et l’approbation des propositions de collaboration avec des acteurs non étatiques, et à mettre au point davantage d’outils et de matériels pour faciliter l’apprentissage et l’échange des meilleures pratiques aux niveaux régional et national. Il a indiqué qu’en 2022, 74 projets supposant une collaboration avec des acteurs non étatiques avaient été présentés pour approbation et examen, dont 27 dans un contexte d’urgence.

5. Fort des résultats positifs de sa collaboration avec les acteurs non étatiques, le Bureau régional des Amériques/l’Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) poursuit son dialogue et ses échanges constructifs avec les acteurs non étatiques, conformément au Cadre. Le Bureau régional a engagé différentes activités de collaboration solides – élaboration d’une stratégie pour améliorer la qualité des données relatives à la mortalité, renforcement des capacités de prévention de la maladie de Chagas, appui à la mise en œuvre de stratégies ciblant la réduction de la malnutrition chronique de l’enfant et le développement du jeune enfant, et promotion de la sécurité routière et de la prévention des traumatismes, notamment. Dans le rapport qu’il a présenté à son Comité exécutif sur la collaboration avec les acteurs non étatiques,¹ le Bureau régional des Amériques/l’OPS a indiqué qu’il avait procédé à des vérifications diligentes et à des évaluations des risques pour plus de 300 collaborations proposées, ainsi qu’à des centaines de contrôles concernant des collaborations à faible risque. Cela représente une augmentation par rapport à l’année précédente, qui s’explique par les activités de communication menées autour de la collaboration avec les acteurs non étatiques et par les formations organisées par le point focal FENSA du Bureau régional des Amériques/de l’OPS pour mieux faire connaître le Cadre.

6. En janvier 2022, afin de renforcer encore la mise en œuvre du Cadre, le Bureau régional de la Méditerranée orientale a réattribué à l’unité de responsabilisation et de gestion des risques au sein du Bureau du Directeur régional la tâche consistant à mettre en œuvre la procédure simplifiée, notamment à mener à bien les vérifications diligentes et l’évaluation des risques. En outre, le Bureau régional de la Méditerranée orientale, en étroite coopération avec l’unité spécialisée chargée des vérifications diligentes et de l’évaluation des risques au Siège, a procédé à une série d’interventions visant à renforcer les capacités aux niveaux régional et national et à établir de meilleurs mécanismes d’apprentissage. Il s’agissait notamment d’organiser des formations et des séances d’information à l’intention du personnel de l’OMS aux niveaux régional et national, de mettre au point un système électronique interne de suivi pour traiter les demandes de vérification diligente et d’évaluation des risques, et de publier des documents d’orientation pour offrir un appui aux unités techniques et aux bureaux de pays dans le cadre de leur collaboration avec les acteurs non étatiques. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale a indiqué que 120 propositions de collaboration avec des acteurs non étatiques avaient été soumises pour approbation et examen, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à l’année précédente. Ces propositions concernaient un large éventail d’acteurs et couvraient différents types de collaboration, en particulier la participation du personnel de l’OMS à des réunions organisées par des acteurs non étatiques et la collaboration technique avec des acteurs non étatiques pour servir le programme et les priorités de l’OMS.

¹ Document CE170/6 du Bureau régional des Amériques/de l’Organisation panaméricaine de la Santé sur la collaboration avec les acteurs non étatiques (https://www.paho.org/sites/default/files/ce170-6-f-collaboration-acteurs-non-etatiques_0.pdf, consulté le 21 novembre 2022).

7. Le Bureau régional de l'Europe continue d'aborder de manière dynamique sa collaboration avec les acteurs non étatiques, comme en témoigne l'élaboration d'une initiative de l'OMS intitulée « Coalition paneuropéenne pour la santé mentale » qui a pour but d'améliorer la santé mentale dans la Région européenne de l'OMS. L'initiative vise à remédier aux lacunes dans les services de santé mentale en amenant des dirigeants nationaux, des professionnels, des représentants d'organisations internationales, des experts et des acteurs non étatiques à collaborer pour faire sortir la santé mentale de l'ombre et lui assurer une place dans notre quotidien. En outre, le Comité régional de l'Europe a noté une nette augmentation de la participation des acteurs non étatiques aux réunions du Comité et, conformément à la procédure d'accréditation de ces acteurs dans la Région, a décidé d'accréditer quatre autres acteurs non étatiques pour participer aux réunions du Comité en septembre 2022.¹

8. Afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre du Cadre, le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est organise des cours de formation destinés à sensibiliser le public, à encourager les échanges avec les acteurs non étatiques conformément au Cadre et à aider les bureaux de pays à appliquer les dispositions du Cadre lorsqu'ils collaborent avec les acteurs non étatiques. Le Bureau régional s'emploie également à favoriser le dialogue avec les acteurs non étatiques. Cette approche se traduit par la participation accrue d'acteurs non étatiques aux sessions du Comité régional de l'Asie du Sud-Est, lors desquelles ils ont la possibilité de faire des déclarations.

9. Le Bureau régional du Pacifique occidental a systématiquement appliqué, et aidé les bureaux de pays à appliquer, les dispositions du Cadre dans sa collaboration avec les acteurs non étatiques. À cette fin, il a pris différentes dispositions pour garantir une application efficace du Cadre dans la Région, et a notamment dispensé des conseils techniques aux unités techniques et/ou aux bureaux de pays, et organisé des séances d'orientation et d'information à leur intention. Dans le prolongement de sa collaboration avec les acteurs non étatiques, le Bureau régional du Pacifique occidental a encouragé les acteurs non étatiques concernés à participer aux réunions régionales de l'OMS et aux réunions du Comité régional, afin d'améliorer la santé publique dans la Région. Il a indiqué que plus de 150 projets de collaboration avec des acteurs non étatiques avaient été examinés en 2022.

10. Le Secrétariat continue d'appliquer le Cadre ainsi que les critères et principes concernant les détachements de personnel d'organisations non gouvernementales, de fondations philanthropiques et d'établissements universitaires, approuvés par l'Assemblée de la Santé en 2017. Comme les années précédentes, la conformité des propositions soumises en 2022 a été examinée selon des processus bien définis afin de garantir une application cohérente des politiques de l'OMS.

11. Un certain nombre de mesures ont été prises en 2022 pour progresser dans la mise en œuvre du Cadre, conformément aux dispositions initiales de celui-ci et aux recommandations issues de l'évaluation initiale de l'application du Cadre. Une réponse globale de la direction à l'évaluation initiale a été élaborée ;² elle a été publiée sur la page Web de l'OMS et est régulièrement mise à jour.³

¹ Décision EUR/RC72(3) du Comité régional de l'Europe intitulée « Collaboration avec les acteurs non étatiques : accréditation d'acteurs régionaux non étatiques n'entretenant pas de relations officielles avec l'OMS afin d'assister aux réunions du Comité régional de l'OMS pour l'Europe » (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/363002/72ds03f-NSAs-220765.pdf?sequence=1>, consulté le 8 décembre 2022).

² Documents EB146/34 et EB146/38 Add.2 ; voir aussi le document EB146/2020/REC/2, procès-verbaux de la troisième séance, section 2 (en anglais seulement).

³ Voir [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/evaluation/corporate-and-decentralized-evaluations_-findings-recommendations-actions-and-learning-may-2022-\(003\).pdf?sfvrsn=cd3ee7ea_1&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/evaluation/corporate-and-decentralized-evaluations_-findings-recommendations-actions-and-learning-may-2022-(003).pdf?sfvrsn=cd3ee7ea_1&download=true), en anglais seulement (consulté le 21 novembre 2022).

12. En ce qui concerne les détachements de personnel d'acteurs non étatiques, un nouveau détachement a été examiné et approuvé par le Secrétariat en 2022 ; on trouvera des informations à ce sujet dans le registre OMS des acteurs non étatiques, à la section consacrée aux détachements de personnel d'acteurs non étatiques.¹

13. Une série d'activités et de mesures ont été mises en œuvre en vue de promouvoir une conception commune du Cadre, envisagé comme une politique destinée à créer des conditions favorables, et de diffuser des pratiques exemplaires et des renseignements pratiques sur son utilisation dans toute l'Organisation. L'unité spécialisée chargée des activités standard de vérification diligente et d'évaluation des risques au Siège a mis au point et diffusé des produits de communication et des listes de contrôle supplémentaires, et a mené des activités de renforcement des capacités ciblées et adaptées (des formations et des séances d'information, par exemple) à l'intention de différents publics cibles aux trois niveaux de l'Organisation, y compris des séances spécialement conçues pour les nouveaux membres du personnel de l'OMS et les nouveaux représentants de l'Organisation, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux. Ces activités et actions s'appuient sur l'initiative « Démystifier le FENSA », qui a été lancée en 2021 à la suite de l'évaluation initiale du Cadre. En outre, la deuxième édition du guide de l'OMS à l'intention du personnel sur la collaboration avec les acteurs non étatiques (*Guide for staff on engagement with non-State actors*) est sur le point d'être publiée.

14. Pour donner suite à la recommandation 3 issue de l'évaluation, l'unité spécialisée s'est recentrée sur l'examen des collaborations à risque élevé et la fourniture d'un soutien technique, de conseils et d'orientations aux points focaux FENSA et au réseau élargi au niveau du Siège et des Régions. Tandis que les formations organisées ont considérablement renforcé la capacité des points focaux FENSA de procéder à des vérifications diligentes et à des évaluations des risques selon une méthode simplifiée, l'unité spécialisée au Siège continue d'examiner les propositions de collaboration avec des acteurs non étatiques, y compris les collaborations complexes ou associées à des risques élevés. L'unité spécialisée continue de formuler des orientations et des recommandations dans l'ensemble de l'Organisation pour garantir l'application cohérente du Cadre de sorte à préserver le leadership de l'OMS dans le domaine de la santé mondiale, et pour assurer l'intégrité de la fonction normative de l'Organisation en atténuant – voire en évitant – les risques associés à la collaboration, conformément au Cadre.

15. En 2022, l'unité spécialisée a procédé à plus de 700 examens en réponse aux demandes des départements et des unités techniques aux trois niveaux de l'Organisation. Elle a également procédé aux examens et aux vérifications diligentes portant sur 270 propositions de désignation et de reconduction d'entités en tant que centres collaborateurs de l'OMS, ainsi que sur 220 entités en relations officielles avec l'OMS. Elle a par ailleurs assuré la liaison avec les acteurs non étatiques ayant fait état de fautes graves commises par certaines entités, comme le non-respect des politiques, normes et critères de l'OMS, l'existence de liens avec l'industrie du tabac ou l'usage abusif du nom et de l'emblème de l'OMS.

16. Le Comité d'examen des propositions au titre du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques a organisé des réunions pour examiner les cas appelant des orientations de la haute direction, à l'occasion desquelles celle-ci a fait preuve d'un leadership éclairé, selon le souhait des États Membres. Le Comité a fait part de ses recommandations concernant la décision finale du Directeur général. Pour rappel, le Comité sert d'organe d'arbitrage entre l'approche en matière de risques et les besoins fonctionnels de la haute direction, ainsi que de source de jurisprudence en ce qui concerne l'application et la mise en œuvre du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques.

¹ WHO Register of non-State actors (<https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx>, consulté le 8 décembre 2022).

17. L'acquisition de laboratoires pharmaceutiques par l'industrie du tabac et l'ingérence de celle-ci dans la santé publique sont des questions transversales intéressant les trois niveaux de l'Organisation, qui ont chacun un rôle à jouer en la matière. Le Secrétariat de l'OMS a organisé une consultation interne conjointe avec le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac (Secrétariat de la Convention) en vue d'examiner la question de la réinvention de l'industrie du tabac, de l'ingérence dans l'élaboration des politiques nationales et internationales et de la riposte coordonnée destinée à protéger la lutte antitabac et à lui donner l'impulsion nécessaire. Il a été convenu de prendre une série de mesures à moyen et à long terme, ce qui consisterait notamment, sans toutefois s'y limiter, à souligner l'importance de l'article 5.3 de la Convention-cadre et à combattre l'ingérence de l'industrie du tabac, qui pourrait saper les efforts déployés par le Secrétariat de l'OMS et le Secrétariat de la Convention dans les domaines de la lutte antitabac et de la santé publique.

18. Le Secrétariat de la Convention a indiqué qu'il continuait de se heurter à des difficultés liées à l'élargissement de la portée des conflits d'intérêts potentiels, réels ou perçus dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, ainsi qu'à la notion connexe d'« autres industries ayant des intérêts particuliers ». Il est également face à la nécessité de mieux faire connaître les risques associés à la collaboration, en dehors du secteur de la santé, avec l'industrie du tabac et des groupes écrans, en particulier dans le cadre de la promotion du Protocole. Le Secrétariat de la Convention continue de traiter ces questions au cas par cas aux côtés de l'OMS, en privilégiant le dialogue et l'adoption d'une approche fondée sur des données probantes.

19. Une autre difficulté qui subsiste est l'augmentation rapide du nombre de fabricants et d'entités qui assurent la promotion de produits à base de nicotine nouveaux et émergents, dont beaucoup sont liés à l'industrie traditionnelle du tabac. En outre, l'industrie du tabac investit de plus en plus dans des secteurs autres que celui des produits à base de tabac et de nicotine, y compris dans le secteur pharmaceutique ou celui des dispositifs médicaux. Cette diversification de l'industrie du tabac dans le secteur de la santé devrait s'accroître et pourrait causer des difficultés à l'avenir pour l'application du Cadre. Dans sa déclaration relative à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et à la reprise après la pandémie de COVID-19,¹ la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, à sa neuvième session, s'est dite préoccupée par les acquisitions récentes de laboratoires pharmaceutiques par des sociétés transnationales productrices de tabac, qui étaient susceptibles de compliquer et de freiner la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac.

20. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS s'est fermement engagé à collaborer avec les acteurs non étatiques tout en veillant à la mise en œuvre effective du Cadre. À cette fin, il a continué d'œuvrer à renforcer les capacités, à rationaliser l'examen et l'approbation des propositions de collaboration avec des acteurs non étatiques, et à mettre au point davantage d'outils et de matériels pour faciliter l'apprentissage et l'échange des meilleures pratiques aux niveaux régional et national. En 2022, le CIRC a examiné 174 projets supposant une collaboration avec des acteurs non étatiques pour approbation, sous la forme de demandes de subvention, de contributions acceptées ou d'accords de collaboration.

21. Conformément aux dispositions du Cadre, le Secrétariat continue de nouer un dialogue constructif avec les acteurs non étatiques pour faire avancer son programme de santé publique, notamment pour ce qui a trait à l'utilisation efficace des médias sociaux pour combattre les informations fausses et trompeuses, ainsi qu'au renforcement de la participation et de la contribution de l'industrie pharmaceutique (médicaments et technologie) à la lutte contre les maladies non transmissibles au niveau national.

¹ Décision FCTC/COP9(10) : Déclaration relative à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et à la reprise après la pandémie de COVID-19 (https://untobaccocontrol.org/downloads/cop9/decisions/FCTC_COP9_10_FR.pdf, consulté le 21 novembre 2022).

22. Le Secrétariat a participé activement à différents projets avec des acteurs non étatiques et a pris part à des réunions et à des manifestations pour faire connaître et faire valoir ses priorités et ses activités dans divers domaines de la santé publique, notamment la santé mentale, le vieillissement en bonne santé, la résistance aux antimicrobiens, la santé et l'environnement ainsi que les soins infirmiers et obstétricaux. Les propositions et les collaborations ultérieures avec des acteurs non étatiques se sont avérées solides à tous les niveaux et dans tous les domaines de travail techniques, et comprenaient des activités telles que la sensibilisation au rôle essentiel des personnels infirmiers et obstétricaux en matière de soins de santé primaires et de soins d'urgence et en milieu hospitalier, ainsi qu'à leur contribution à la couverture sanitaire universelle et aux objectifs de développement durable, dans le droit fil des *Orientations stratégiques mondiales de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux 2021-2025*.¹ La Communauté de pratique mondiale de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux² – qui est une plateforme en ligne axée sur les pays – a renforcé ses activités de communication, et offre ainsi aux personnels infirmiers et obstétricaux la possibilité de partager leurs expériences et d'apprendre des experts dans les différents domaines touchant à l'action de santé publique.

23. Le Secrétariat collabore depuis longtemps avec des acteurs non étatiques dans le domaine de l'éradication de la poliomyélite, conformément aux politiques de l'OMS et notamment au Cadre, par le biais de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP). Cette initiative, hébergée par l'OMS et guidée par la Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026, a pour but de libérer durablement le monde de la poliomyélite. Depuis le début de l'année 2022, l'OMS a ainsi collaboré avec 39 fabricants de vaccins issus de 29 pays pour garantir l'approvisionnement durable et prévisible en différents vaccins antipoliomyélitiques à un prix abordable. Des vérifications diligentes et des évaluations des risques ont été menées auprès des fabricants afin d'obtenir des informations sur la valeur ajoutée et le fonctionnement de ces entités, au profit de la santé publique et de l'éradication de la poliomyélite.

24. Les organisations non gouvernementales locales et internationales apportent une contribution importante à la fourniture de services curatifs et de santé publique dans les communautés les plus marginalisées, en Afghanistan par exemple, qui sont également exposées à un risque accru d'infection par le poliovirus. Le Secrétariat collabore donc étroitement avec le Ministère afghan de la santé, les partenaires de l'IMEP et d'autres parties prenantes pour obtenir que ces organisations non gouvernementales l'aident à mener des campagnes intégrées de vaccination contre la poliomyélite, à fournir des services de santé plus larges et à garantir que le devoir de précaution, l'évaluation des risques et le suivi des performances soient bien pris en compte. Les enseignements tirés de ces activités et le mécanisme de coordination et de contrôle mis en place contribuent à éclairer des pans plus larges de la collaboration entre l'OMS et les acteurs non étatiques, l'objectif étant d'envisager de collaborer plus étroitement dans le cadre d'une action plus vaste de protection de la santé publique, en particulier pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant.

25. Il importe de noter qu'en 2022, le nombre de demandes de collaboration émanant de partenaires a augmenté de façon exponentielle et a entraîné, aux trois niveaux de l'Organisation, une augmentation de la charge de travail pour le Secrétariat, auquel il incombe de mener et de gérer efficacement l'examen des propositions. Pour pouvoir répondre à la demande, conformément aux politiques et aux procédures de l'OMS, il sera peut-être nécessaire d'allouer des ressources supplémentaires pour maximiser les avantages de ces collaborations fructueuses, sachant que le nombre de propositions devrait continuer d'augmenter.

¹ Voir *WHO Global Strategic Directions for Nursing and Midwifery (2021-2025)*, <https://apps.who.int/iris/handle/10665/351146> (consulté le 21 novembre 2022).

² Communauté de pratique mondiale de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux (<https://nursingandmidwiferyglobal.org/>).

SITUATIONS D'URGENCE ET CADRE DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

26. Forte des enseignements tirés de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'OMS a continué de s'appuyer sur une collaboration et une coordination renforcées à tous les niveaux avec les acteurs non étatiques pour répondre efficacement aux besoins des États Membres. En 2022, le Secrétariat a publié son plan stratégique révisé relatif à la préparation, à la capacité de réaction et à la riposte pour mettre fin à la situation d'urgence mondiale liée à la COVID-19 en 2022,¹ et a fixé l'objectif de veiller, collectivement, à mettre fin à la pandémie et à renforcer les liens entre l'OMS, les autorités sanitaires et les acteurs non étatiques pour soutenir les mécanismes de gouvernance locaux dans leur riposte. En outre, le Secrétariat a favorisé la collaboration avec les acteurs non étatiques pour promouvoir l'adoption de mesures innovantes, notamment s'agissant de la surveillance de la COVID-19 et de la prise en charge des cas, de la gestion de l'infodémie et de la mobilisation au niveau local.

27. Le Secrétariat a par ailleurs collaboré avec différentes parties prenantes, notamment des acteurs non étatiques, pour mettre en place des réseaux opérationnels spécialisés dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Conformément aux dispositions du Cadre, la collaboration avec les acteurs non étatiques visait à améliorer les opérations logistiques axées sur la santé, à consolider la mise en œuvre des normes applicables aux chaînes d'approvisionnements et à renforcer la gestion des données pour améliorer les prévisions et le suivi. L'application simplifiée des dispositions du Cadre a permis de faciliter l'examen en temps voulu des demandes de collaboration, y compris les contributions en nature.

28. En juillet 2022, le Secrétariat a lancé le Plan stratégique pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la variole simienne, qui définit un cadre de priorités pour que les efforts déployés collectivement convergent vers l'objectif de mettre fin à l'épidémie de variole simienne. Ce plan encourage la collaboration entre différentes parties prenantes, y compris les acteurs non étatiques, pour garantir l'application rigoureuse des mesures destinées à prévenir et à combattre les infections, ainsi que la communication sur les risques, la participation au niveau local et la conduite des activités de vaccination.

29. Le Centre d'information de l'OMS sur les pandémies et les épidémies² a élargi sa collaboration avec les acteurs non étatiques pour renforcer ses capacités de veille épidémique et rendre plus aisée la collaboration technique entre les différentes parties prenantes, en particulier celles issues de pays à revenu faible ou intermédiaire. Jusqu'à 37 représentants d'acteurs non étatiques, y compris d'établissements universitaires et d'organisations non gouvernementales, ont participé aux sessions trimestrielles du Forum sur l'innovation en matière de veille pandémique et épidémique (*Pandemic and Epidemic Intelligence Innovation Forum*) pour échanger des informations sur les innovations dans ce domaine et faire part de leurs expériences et des enseignements tirés en la matière.

30. Afin d'accroître la collaboration stratégique avec les acteurs non étatiques dans les situations d'urgence, le Secrétariat de l'OMS a pris la tête de la coordination des activités au Pakistan à la suite des inondations dévastatrices de 2022. Le Secrétariat a œuvré aux côtés de différents acteurs non étatiques, notamment d'organisations non gouvernementales locales, pour mettre en place des établissements de santé temporaires et des camps médicaux et pour réapprovisionner en médicaments les centres de santé fonctionnels. L'application simplifiée des dispositions du Cadre dans les situations d'urgence a permis au Secrétariat de préciser des liens de collaboration dans les meilleurs délais et de mettre rapidement à niveau les services de santé dans les établissements de santé fixes et les camps de santé, notamment de mener à bien des campagnes de vaccination contre la rougeole et la rubéole.

¹ *Strategic Preparedness, Readiness and Response Plan to End the Global COVID-19 Emergency in 2022* (<https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1416547/retrieve>, consulté le 21 novembre 2022).

² <https://pandemichub.who.int/>.

31. L'OMS a reçu un nombre sans précédent de propositions de collaboration pour appuyer son action face à la crise en Ukraine, de la part de plus d'une centaine d'acteurs non étatiques partenaires désireux de coopérer étroitement avec l'OMS et les autorités ukrainiennes pour venir en aide aux populations et aux communautés. Depuis janvier 2022, l'OMS collabore avec plusieurs acteurs non étatiques, ce qui a favorisé la fourniture, à titre gracieux, de médicaments remplissant les critères techniques requis pour le traitement des maladies non transmissibles et de services destinés à garantir l'acheminement de matériel médical, grâce à quoi des fournitures médicales essentielles ont pu être livrées. Les fournitures médicales acheminées dans le pays couvrent un large éventail de besoins en matière de santé, et vont du matériel de traumatologie et de chirurgie aux médicaments destinés aux soins de santé primaires, en passant par les médicaments pour le traitement des maladies non transmissibles et les équipements de réadaptation.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

32. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

= = =